



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

RÉUNION CONJOINTE

**Réunion conjointe de la cent troisième session du Comité du Programme
et de la cent trente-deuxième session du Comité financier**

Rome, 14 avril 2010

**Progrès accomplis dans l'exécution du Programme de
coopération technique**

Pour toute question concernant le contenu de ce document, veuillez vous adresser à :

M. Richard China

Directeur, Division de l'appui à l'élaboration des politiques et programmes

Tél.: +3906 5705 5242

RÉSUMÉ

Le présent document fait le point sur les approbations de projets du PCT au titre des crédits de 2008-09, sur les dépenses au titre des crédits de 2006-07 et de 2008-09, tels qu'au 31 décembre 2009, et sur les perspectives des six premiers mois de 2010.

RECOMMANDATIONS ATTENDUES DES COMITÉS

La réunion conjointe est invitée à formuler des commentaires sur l'exécution et la gestion des crédits du PCT.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

1. Le présent document, dont les Comités sont saisis pour information, fait le point sur l'exécution du Programme de coopération technique (PCT) en ce qui concerne les ouvertures de crédits pour les exercices 2006-2007, 2008-2009 et 2010-2011, ainsi que sur l'état d'avancement de la décentralisation de la gestion du PCT découlant du PAI.

I. Approbations de projets et dépenses du PCT imputées sur les crédits alloués pour l'exercice 2006-07

2. Le taux moyen des dépenses mensuelles au titre des crédits ouverts pour 2006-07 était de 2,6 millions d'USD pendant la période allant de janvier 2008 à juin 2009. En juillet 2009, le Secrétariat a informé la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier (doc. JM 09.2/6) et le Comité financier (doc. FC 128/14) que malgré le ralentissement des approbations de projets au titre des crédits ouverts, dû à la crise de liquidité qui a frappé la FAO pendant l'exercice 2006-07, une sous-utilisation de 4 millions d'USD sur la dotation était considérée comme réalisable, et il s'est engagé à prendre une série de mesures de gestion pour atteindre cet objectif. Plusieurs initiatives ont été lancées pour accélérer l'exécution des projets; de surcroît, en octobre 2009, la sous-exécution prévue des programmes était de l'ordre de 7 à 9,5 millions d'USD. Le Secrétariat a donc contacté individuellement tous les responsables de budgets dont les budgets étaient sous-utilisés en leur rappelant que la clôture de l'exercice biennal était imminente et qu'il était important d'achever sans tarder l'exécution des projets. Des mesures ont également été prises pour faire en sorte que les demandes de remboursement de services techniques d'appui fournis par des fonctionnaires techniques de la FAO soient présentées. Ainsi, en novembre et décembre le niveau d'exécution était suffisant pour réduire la sous-utilisation des crédits à 5 millions d'USD.

3. Cette sous-utilisation des crédits ouverts pour 2006-07, évaluée à 5 millions d'USD, a été absorbée en recourant à la procédure de « fonds réaffectés ». Grâce à cette procédure, onze projets ont initialement été approuvés au titre des crédits pour 2008-09 (dix projets dans le cadre de l'Initiative contre la flambée des prix des denrées alimentaires [IFPA] et un autre projet de secours d'urgence), soit des dépenses d'un montant total de 5 millions d'USD qui ont été transférées et imputées sur les crédits de l'exercice 2006-07. Les dépenses engagées au titre des crédits alloués au PCT pour 2006-07 ont ainsi atteint 95,7 millions d'USD au 31 décembre 2009, ce qui représente 100 pour cent du montant des crédits nets.

4. Le tableau 1 indique les approbations et les dépenses du PCT imputées sur les crédits alloués pour l'exercice 2006-07 et ventilées par catégorie de projet.

Tableau 1. Approbations de projets et dépenses du PCT imputées sur les crédits alloués pour l'exercice 2006-07

	Approbations	Dépenses
	USD (en milliers)	USD (en milliers)
Appui au développement	67 120	57 656
Assistance d'urgence	17 481	16 145
Fonds du PCT	17 661	15 160
Initiative contre la flambée des prix des denrées alimentaires (fourniture d'intrants/assistance technique)	2 294	6 757
Total	104 556	95 718

II. Approbation de projets et dépenses du PCT imputées sur les crédits alloués pour l'exercice 2008-09

5. Au 31 décembre 2009, 367 projets avaient été approuvés sur les crédits de 2008-09 pour un montant total de 107,3 millions d'USD, ce qui correspond à un dépassement de 3 pour cent par rapport aux crédits nets alloués, d'un montant de 104 millions d'USD. Le transfert de responsabilité de la gestion du PCT aux bureaux décentralisés à partir du 1er janvier 2010 devrait conduire à un taux de dépenses supérieur au taux moyen historique, qui est de 85-90 pour cent. Les crédits ouverts pour 2008-09 devraient donc être surprogrammés de 5 à 8 pour cent pour en assurer l'utilisation complète d'ici à la fin de 2011. C'est pourquoi l'approbation des projets au titre de la dotation de 2008-09 s'est poursuivie au début de 2010, atteignant 33 projets d'une valeur totale de 2,9 millions d'USD au 28 février 2010 et un niveau de surprogrammation de 8 pour cent.

6. Les dépenses engagées au titre de la dotation 2008-09 ont augmenté, passant de 34,7 millions d'USD au 30 juin 2009 à 52,1 millions d'USD au 28 février 2010, ce qui représente 50,3 pour cent de la dotation totale. Le taux de dépenses mensuel moyen au titre de cette dotation était de 1,6 million d'USD en 2008 et de 2,5 millions d'USD en 2009, ce qui montre que les dépenses augmentent au fur et à mesure que des projets sont approuvés au cours de l'exercice. Le Secrétariat continuera à suivre le taux de dépenses futur au titre de cette dotation et s'attachera à ce que les fonds soient intégralement engagés d'ici à la fin de l'exercice 2010-11.

7. Le recours au Fonds du PCT pour répondre à des demandes spécifiques d'assistance technique fait désormais partie intégrante des modalités de travail du PCT. Sur le montant total de 22,5 millions d'USD approuvés au 28 février 2009 pour des activités du Fonds du PCT dans le cadre de la dotation pour 2008-09, 12,2 millions d'USD, soit 54,2 pour cent, avaient déjà été dépensés à cette même date.

8. Le Tableau 2 montre les approbations et les dépenses imputées sur les crédits de 2008-09 au 28 février 2010.

Tableau 2. Approbations et dépenses du PCT imputées sur l'exercice 2008-09 au 28 février 2010

	Approbations	Dépenses
	USD (en milliers)	USD (en milliers)
Appui au développement	54 304	12 803
Assistance d'urgence	7 769	2 934
Fonds du PCT	22 467	12 251
Initiative contre la flambée des prix des denrées alimentaires (fourniture d'intrants/assistance technique)	27 971	24 112
Total	112 511	52 100

9. Les activités de terrain de la plupart des 74 projets IFPA/PCT approuvés pour la fourniture d'intrants et imputés aux dotations de 2006-07 et de 2008-09 ont été menées à bien, mais l'évaluation de l'incidence de ces projets est en cours. Dans un très petit nombre de cas, la distribution d'intrants n'est pas encore terminée parce qu'il est absolument nécessaire de respecter le calendrier agricole.

III. Prévisions concernant les approbations de janvier à juin 2010

10. Au 28 février 2010, au total dix projets avaient été approuvés au titre des crédits de 2010-11 pour un montant global de 2,4 millions d'USD. Bien que ce chiffre soit peu élevé par

rapport à un taux de dépenses moyen de 4,5 millions d'USD par mois exigé pour une approbation totale des crédits, il ne constitue pas une surprise dans la mesure où les bureaux décentralisés ne sont pas encore entièrement familiarisés avec la gestion de la procédure d'approbation. Il doit être noté que la filière de projets pourrait laisser augurer d'une augmentation du niveau des approbations dans les prochains mois, et que des unités du siège aident les bureaux décentralisés à faire en sorte que le niveau des approbations mensuelles du PCT soit plus élevé.

11. En ce qui concerne les liens avec le cadre stratégique de l'Organisation, les critères relatifs au PCT sont tels que tous les projets du PCT doivent contribuer à l'obtention d'au moins un résultat de l'Organisation, condition qui doit être satisfaite pour que tous les projets puissent être approuvés. L'Organisation sera ainsi en mesure d'indiquer de quelle façon les projets du PCT contribuent à l'obtention des résultats de l'Organisation.

IV. Mise en œuvre de la décentralisation de la gestion du PCT

12. La décentralisation de la gestion du PCT à compter du 1^{er} janvier 2010, telle qu'elle est envisagée dans le PAI, s'accompagne d'un renforcement des ressources humaines et des capacités. Des postes de fonctionnaires du cadre organique et des services généraux ont été créés dans les bureaux régionaux pour aider les Sous-Directeurs généraux/Représentants régionaux à gérer les ressources du PCT allouées à chaque région dans le PTB 2010-11. Ce personnel affecté au PCT dans les bureaux régionaux participera au contrôle de l'utilisation des ressources du PCT et constituera par ailleurs un premier niveau d'assistance pour les autres bureaux décentralisés de la région et le processus de sélection est accéléré. Alors que le recrutement dudit personnel du PCT est en cours, plusieurs bureaux régionaux ont renforcé leurs capacités avec du personnel engagé à court terme. En outre, des fonctionnaires en poste au siège continuent d'aider les bureaux décentralisés à gérer au quotidien les tâches liées au PCT dont ils ont la charge, y compris en effectuant, le cas échéant, des missions dans les bureaux régionaux et sous-régionaux.

13. Pendant la seconde moitié de 2009, tous les fonctionnaires des bureaux décentralisés ont reçu une formation sur leurs rôles et responsabilités respectifs dans la procédure d'approbation décentralisée du PCT. Ils ont également reçu des indications sur la manière de respecter les critères du PCT approuvés par les organes directeurs. Par ailleurs, des fonctionnaires techniques ont été invités à des sessions d'information organisées au siège sur les nouvelles modalités d'approbation des projets du PCT et sur leurs rôles respectifs à ce sujet. Des directives révisées relatives au PCT ont été publiées en janvier 2010 dans le but de fournir à tous les utilisateurs des informations et des indications détaillées sur tous les aspects du cycle des projets du PCT et sur la gestion des crédits dans le nouveau mode de fonctionnement décentralisé.

14. Une formation plus ciblée sera dispensée aux fonctionnaires chargés du PCT dans les bureaux régionaux lorsqu'ils auront été recrutés. Des formations sont aussi prévues pour un groupe élargi d'utilisateurs du PCT sur des questions d'intérêt particulier comme la gestion de l'information et les modalités de traitement et d'approbation des projets de secours d'urgence. En outre, des efforts sont entrepris pour rationaliser certaines des procédures de gestion du PCT conduites jusqu'ici à partir du siège et qui sont désormais décentralisées, notamment la gestion de la filière de projets, l'établissement des budgets et les mécanismes financiers du PCT.